

Sinclair
Sinnott
Stuart (Charlotte)
Studer
Tremblay
Ward

Warren
Whiteside
Whitman
Winters
Wood.—91.

M. Cardiff: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. White (Middlesex-Est): J'ai pairé avec l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. McCubbin). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

Sur un fait personnel, je veux expliquer qu'au cours d'un scrutin antérieur j'ai aujourd'hui voté croyant que le premier ministre (M. St-Laurent) avait déclaré que les membres étaient libres de voter comme ils l'entendaient. Je n'ai pas cru que ledit énoncé s'appliquait aux amendements postérieurs, aussi ce soir ai-je annoncé que j'avais pairé.

M. Catherwood: J'ai pairé avec l'honorable député de Kent, Ontario (M. Huffman). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je vous demande, avant de passer à la suite du débat, de trancher la question de savoir si la proposition qui vous a été présentée est actuellement recevable. Si vous étudiez la motion, vous constaterez qu'elle est devenue inopérante quant à la déclaration qu'elle renferme.

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition m'a demandé de décider si la proposition était encore recevable, vu qu'un certain temps s'est écoulé depuis qu'elle a été présentée. Elle n'est pas exécutoire, prétend-il. Mais elle l'est pourtant en partie. Voilà le point, je pense. L'honorable député se souviendra qu'on a permis que la motion soit conservée après l'ajournement du déjeuner, alors qu'une partie de la motion n'était pas exécutoire, je ne pense pas devoir la déclarer irrecevable maintenant, parce qu'une autre partie n'est pas non plus exécutoire. Je permets que la motion soit réservée.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Il est essentiel, je crois, monsieur l'Orateur, de bien nous rendre compte du stade où nous en sommes des travaux d'aujourd'hui. On nous a d'abord présenté une motion principale invitant la Chambre à siéger sans interruption jusqu'à épuisement de l'ordre du jour, puis une proposition voulant que la Chambre, si elle n'a pas terminé ses travaux vendredi soir, se réunisse le 27 décembre pour terminer son travail.

J'ai déjà protesté contre les conséquences de pareilles mesures en vertu desquelles les honorables représentants des régions canadiennes éloignées, qui voudront s'acquitter de leurs devoirs parlementaires, se verront con-

traints de revenir ici si les travaux ne sont pas terminés vendredi ou de se priver complètement de la réunion familiale de Noël au foyer, suivant la coutume établie au pays; ou bien de quitter leur foyer le jour de Noël pour revenir à Ottawa.

L'application d'une telle proposition entraînerait une grave injustice.

M. l'Orateur: Je crois que l'honorable député parle de la motion principale, qui n'est pas le sujet présentement à l'étude.

M. Churchill: Il y a un lien très étroit entre la motion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et les énoncés qui ont été faits au cours du débat sur ladite motion.

M. l'Orateur: Je ne peux pas permettre un débat sur une question inscrite au *Feuilleton* pour demain et qui a trait à l'ajournement de la Chambre.

M. Churchill: La motion telle qu'elle est conçue vise à maintenir la Chambre en séance continuelle jusqu'au terme de nos travaux. Nous avons signalé que cette façon de procéder serait assez dure pour les groupements qui constituent la minorité à la Chambre. Elles les obligerait à travailler continuellement sans repos, sans détente. Elle nous obligerait à examiner à très court délai et dans des circonstances assez difficiles les mesures qui n'ont pas encore été débattues.

La présente session établit, je crois, un précédent inusité en ce qu'elle se prolonge au delà du 18 décembre, date où se termine normalement la session quand le Parlement se réunit l'automne. J'ai consulté les divers *Journaux* de la Chambre. Je constate que lorsque le Parlement s'est réuni l'automne, les députés ont pu chaque fois regagner leur foyer le 18 ou le 19 décembre au plus tard.

Or, après d'épuisantes journées consacrées aux travaux de comités, aux séances du matin, de l'après-midi et du soir, on nous demande, par cette motion, de siéger sans interruption cette nuit. Par le passé, la chose a pu être admissible. Il y a lieu, cependant, de mieux ordonner nos travaux. Achéons les travaux ordinaires du Parlement sans siéger toute la nuit. S'il s'était produit une catastrophe au pays ou s'il existait un état de crise, je serais le dernier à m'opposer à la motion; mais dans les circonstances actuelles, je ne puis nullement l'appuyer.

Le parrain de la motion prétend que nous aurions amplement de temps pour étudier toute question qui pourrait nous être présentée. Dans ce cas, je soutiens que, toutes les fois que le Parlement siégerait, un député pourrait présenter une motion semblable, sous prétexte qu'en siégeant sans interrup-